



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT (jusqu'à la question n°5a), délégué d'Anost, Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la question n°1g), délégués d'Autun, Mme Christine CLEMENT, suppléante, (représentant M. Stéphane FAVRE), déléguée d'Auxy, MM François DE GUELIS (à partir de la question n° 1^e), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD (à partir de la question n°1a), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Franck GUYARD, suppléant (représentant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT (à partir de la question C), déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT (à partir de la question n°1a), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Jean-Louis LAURENT, Mmes Monique RAUX, M René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, M Ludovic CHARLES, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

EXCUSEES : Mmes Sandrine GASSIER, Catherine LEFLOND, Magali ROUCH PAULIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Véronique PACAUT, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à Mme Monique GATIER, M Patrick CAYEUX à Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU à Mme Francette GYBELS, M Stéphane FABRE à M Didier DEVOUCOUX, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Eric MARCHAND, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean-Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Marie-Claude BARNAY (jusqu'à la question n°1g), M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, MM Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, Dominique COMMEAU à M Guillaume GRILLON, Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Pierre THOMAS à Gilles BERRET, Alain d'ANGLEJAN à François DE GUELIS, Michel MENAGER à Jean-François ALUZE, Augustin de CHAMPEAUX à Mme Andrée MENARGUEZ.

A - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Guillaume GRILLON, en tant que secrétaire de séance.

B - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2024

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2024.

C - Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

D - Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte des Marchés à Procédure Adaptée.

1-FINANCES

a) Décision modificative n°2 2024 – budget annexe IPDR.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°2/2024, du budget annexe des Immeubles Productifs de Revenus.

b) Décision modificative n°2 2024 – budget annexe Salle Événementielle.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°2/2024, du budget annexe des salles événementielles.

c) Versement d'une subvention à la Société d'Agriculture d'Autun.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, l'utilisation des crédits à affecter votés lors du budget primitif 2024 et le versement d'une subvention de 10 000€ à la Société d'Agriculture d'Autun dans le cadre de l'organisation du concours agricole des 21 et 22 septembre 2024 à L'Eduen.

d) Avance de trésorerie au CIAS.

Le conseil communautaire a accordé, à l'unanimité, le bénéfice d'une avance de trésorerie au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCGAM et a approuvé la signature de la convention entre la CCGAM et le CIAS relative au versement d'une avance de trésorerie de 100 000€ pour l'exercice 2024, avance recouvrable sans intérêt au plus tard le 31 décembre 2024.

e) Tarifs de la restauration collective gérée en régie par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, à compter du 1^{er} janvier 2025

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

f) Convention entre la CCGAM et l'ADMR 71 pour la confection de repas.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet d'avenant à la convention la CCGAM et l'ADMR 71 pour la confection de repas et a fixé à 5,90 € le tarif par repas confectionné (sans la fourniture du pain), non livré, à compter du 1^{er} janvier 2025.

g) Placement de fonds auprès du Trésor Public – Ouverture de deux comptes à terme pour le placement des produits de cessions intervenues sur la période 2021-2023 et imputés au budget principal de la CCGAM.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'ouvrir deux comptes à terme rémunérés auprès de l'Etat, d'une durée identique, permettant la souplesse dans la gestion de sa trésorerie, comme suit :

- Un compte à terme d'une durée de 12 mois d'un montant de 100 000 € correspondant à la cession réalisée en 2021
- Un compte à terme d'une durée de 12 mois d'un montant de 200 000 € correspondant aux cessions réalisées en 2023.

h) Révision libre des attributions de compensation.

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, la révision des attributions de compensation libre des communes concernées pour 2024 et 2025.

2-ADMINISTRATION GENERALE

a) Suites données au contrôle 2023 de la Chambre Régionale des Comptes.

Le conseil communautaire a pris acte des actions entreprises suite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté à la suite du contrôle n°22 ROD2 MCB73 relatif à l'enquête sur les soins de premiers recours et n° 23 ROD2 MCB04 concernant le contrôle organique des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

b) Rapport d'activités 2023 de la CCGAM.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activité 2023 de la CCGAM.

c) Rapport d'activités 2023 du CIAS.

Le conseil communautaire a pris acte du rapport d'activité 2023 du CIAS.

d) Convention territoriale MSA – Grandir en Milieu Rural Loire - reversement de la prestation années 2024 et 2025.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la CCGAM à reverser 57 006,24 € au CIAS du Grand Autunois Morvan, dans le cadre de la convention territoriale MSA- Grandir en milieu rural.

e) Désignation d'un représentant du GAM à la CANUT

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Madame Laetitia PERRIER en tant que représentante de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan à l'assemblée générale de la CANUT.

3-SERVICES TECHNIQUES

a) Rapport d'activité 2023 du SIRTOM.

Le conseil communautaire a pris acte du rapport d'activité 2023 du SIRTOM

b) Rapport d'activité 2023 du SIRTOM (SPANC).

Le conseil communautaire a pris acte du rapport d'activité 2023 du SPANC du SIRTOM

c) Rapport d'activité 2023 du SMEVOM.

Le conseil communautaire a pris acte du rapport d'activité 2023 du SMEVOM

4-ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

a) Aide au dernier commerce : commerce d'Antully.

Le conseil communautaire a attribué, à l'unanimité, une subvention de 2.500 € à la SAS « Les Chevaliers » à Antully.

b) Aide au dernier établissement hôtelier d'une commune : commune de La Tagnière.

Le conseil communautaire a attribué, à l'unanimité, une subvention de 2.500 € à la SASU « HOTE ANTIQUE » à La Tagnière.

c) Adoption de la participation de la CCGAM à l'appel à investissement privé du SYDESL pour les bornes IRVE.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les travaux d'installation d'infrastructure(s) de recharge, sur le territoire de la CCGAM dans le cadre de l'appel à initiative privé lancé par le SYDESL.

d) PAT de l'Autunois-Morvan (Plan d'actions, plan de financement et reconnaissance niveau 2).

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la candidature du Grand Autunois Morvan à la reconnaissance du PAT (Projet alimentaire de territoire) au niveau 2 auprès de la DRAAF BFC, a approuvé le plan d'actions et de financement, pour accéder à la reconnaissance du PAT de la CCGAM au niveau 2. Enfin, le conseil communautaire a autorisé la candidature du Grand Autunois Morvan à l'appel à projet de la DRAAF : « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 ».

e) Convention de partenariat avec la CCI Métropole de Bourgogne pour la réalisation d'une étude sur les hébergements touristiques dans le cadre de l'ORT.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité, (1 opposition et 14 abstentions), la convention entre la CCGAM, l'OT et la CCI et a décidé de solliciter toutes subventions mobilisables afférentes à cette convention de partenariat.

5-RESSOURCES HUMAINES

a) Modification n°4 du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs de la CCGAM.

b) Création d'emplois au motif d'accroissement temporaire d'activité.

Le conseil communautaire a décidé, à la majorité (1 abstention), de créer les emplois non permanents, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois et de fixer la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

c) Protection sociale complémentaire.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité,

- d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan,
- de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90% minimum du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1/01/2025, dans l'attente de l'avis du comité social territorial du 12 novembre 2024,
- de participer financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, à hauteur de : 50% minimum, dans l'attente de l'avis du comité social territorial du 12 novembre 2024.

**POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 21 novembre 2024
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

